

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**APPROCHES PSYCHOPÉDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL ET
DE L'ÉDUCATION DU JEUNE ENFANT**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CODE : 985407U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

APPROCHES PSYCHOPÉDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL ET DE L'ÉDUCATION DU JEUNE ENFANT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'exploiter des notions théoriques et outils méthodologiques relevant des sciences psychoéducatives afin de favoriser le développement global et singulier du jeune enfant ainsi que son épanouissement et son bien-être dans le cadre de l'accueil et de l'éducation.

Cette unité d'enseignement vise aussi à situer les approches psychopédagogiques en vigueur en Belgique et les comparer avec celles d'autres pays.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation, par écrit et oralement, dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,

- ♦ résumer en identifiant le questionnement et les idées essentielles ;
- ♦ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
au départ de situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant,*

- ◆ de définir des concepts et processus issus de théories et de modèles psychoéducatifs pertinents pour l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'analyser une situation en se référant à ces concepts et processus ;
- ◆ de poser un regard critique sur la pertinence du modèle de référence ;
- ◆ de décrire les concepts, processus et spécificités essentiels du développement du jeune enfant de 0 à 6 ans ;
- ◆ de proposer, dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant en partenariat avec la famille, des pratiques, des interventions et des conditions qui intègrent les concepts, processus et spécificités essentiels de théories psychoéducatives et du développement du jeune enfant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1 Approche des modèles et théories psychoéducatifs

au départ de situations en matière d'accueil et d'éducation en Belgique et à l'étranger,

- ◆ de définir et illustrer le champ d'action de la psychopédagogie ;
- ◆ d'illustrer des notions telles que comportement, apprentissage, intelligence, émotion, différenciation, inclusion, handicap ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensées utilisés en psychopédagogie, tels que l'approche systémique, comportementale, psychanalytique et cognitive ;
- ◆ de présenter des théories et modèles psychopédagogiques applicables au champ de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant et d'y apporter un regard critique ;
- ◆ de présenter des expériences d'accueil et d'éducation du jeune enfant et de les relier aux postulats scientifiques, idéologiques et méthodologiques des théories et modèles psychopédagogiques ;
- ◆ d'explicitier en quoi différentes approches psychopédagogiques permettent aux accueillants de jeunes enfants de comprendre des situations professionnelles particulières ;
- ◆ d'analyser les situations typiques d'accueil et d'éducation du jeune enfant selon différentes approches et d'évaluer l'(les) approche(s) la(les) plus appropriée(s) en tenant compte des différentes composantes du modèle ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et la limite des modèles et théories présentés ;
- ◆ d'explicitier les représentations du jeune enfant sous-jacentes aux modèles et théories et relever en quoi les éléments de l'histoire personnelle de l'accueillant influencent la manière de se situer par rapport à celles-ci ;

- ◆ de porter un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation d'accueil et d'éducation ;
- ◆ de développer une posture professionnelle fondée sur les principes des approches psychopédagogiques.

4.2 Approches du développement global du jeune enfant en contextes d'accueil et d'éducation

- ◆ de concevoir un environnement d'accueil et d'éducation qui tient compte du jeune enfant dans sa globalité par la compréhension des multiples enjeux développementaux ;
- ◆ de mesurer l'intérêt de prendre en compte l'interrelation des différentes sphères de développement : neurologique, corporelle, motrice, cognitive, émotionnelle, sociale et langagière dans la manière de penser l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'identifier et de décrire dans le cadre du développement global de l'enfant de 0 à 6 ans et d'une approche intégrée :
 - les processus qui contribuent au développement neurologique, l'influence des facteurs génétiques et des expériences vécues, la plasticité cérébrale et les périodes critiques ;
 - les facteurs biologiques, environnementaux qui influencent le développement moteur, les grands changements moteurs, la posture, les stratégies de marche, les actions manuelles, motrices et physiques, l'équilibre, la motricité globale et la motricité fine ;
 - les éléments fondamentaux du développement socioémotionnel, la formation des liens affectifs sous l'angle de la théorie de l'attachement, les compétences sociales, la socialisation des émotions, la construction de la personnalité, les relations avec les pairs, le jugement moral ainsi que les comportements agressifs ;
 - l'acquisition des différents comportements langagiers et les processus qui sous-tendent la progression langagière, le développement de la lecture et de l'écriture ainsi que les difficultés langagières ;
 - les concepts de perception, d'attention de mémoire, de raisonnement, de résolution de problèmes, de créativité liés au développement cognitif sous l'angle de différentes perspectives (« piagetienne », du traitement de l'information, des interactions sociales) et de l'apprentissage ;
- ◆ de proposer des pratiques, des interventions et des conditions d'accueil et d'éducation qui visent à soutenir le développement neurologique, moteur, socioémotionnel, langagier et cognitif ;
- ◆ d'accompagner et de soutenir les membres de la famille dans la compréhension du développement du jeune enfant et de leur propre développement.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour chacun des cours, il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche des modèles et théories psychopédagogiques	CT	F	40
Approches du développement global du jeune enfant en contextes d'accueil et d'éducation	CT	F	40
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100
Nombre d'ECTS			7